

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 06 avril 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 06 avril 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 mars 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilynne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

ETAIENT EXCUSES

Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**CESSION PAR GRAND COGNAC À LA VILLE DE LA PARCELLE CADASTRÉE
BL360 POUR PARTIE SISE RUE BASSE ST MARTIN À COGNAC 2017.35**

Dans la perspective de la réalisation d'un parking public entre la Rue des Gabariers et la Rue Basse Saint-Martin, incluant la création d'une nouvelle voie et un aménagement au droit des anciens Chais Monnet, la Ville de Cognac a sollicité la Communauté d'Agglomération pour la cession d'un terrain lui appartenant Rue Basse Saint-Martin.

L'acquisition d'une surface de 500 m² à prendre sur la parcelle BL 360, permettrait de dévier la rue Basse Saint-Martin et d'améliorer les conditions de visibilité au droit de ce nouvel aménagement.

Cette cession pourrait être effectuée moyennant le versement d'un euro symbolique.

La Commission d'Aménagement du Territoire a émis un avis favorable le 15 mars 2017.

2017.35
nomenclature : 3.2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE d'acquérir une surface d'environ 500 m², à prendre Rue Basse Saint-Martin, sur la parcelle cadastrée BL 360 appartenant à GRAND COGNAC Communauté d'Agglomération, moyennant le versement d'un euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître BRAASTAD-TIFFON/DAVID.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS